



Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté N° 2018-9/MNC portant modification de la composition du conseil d'administration  
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Réunion

LA MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-9 et D. 231-1 à D. 231-4 ;  
Vu l'arrêté ministériel n° 2018-05/MNC modifié, en date du 2 février 2018 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion ;  
Vu la désignation formulée par l'U2P, organisation habilitée ;

## A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté ministériel du 2 février 2018 susvisé portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Réunion  
est complété comme suit :

En tant que représentants des employeurs

*Sur désignation de l'U2P  
Union des entreprises de Proximité*

Titulaire  
M Alexandre LAI-THIONG-HUNG

ARTICLE 2 : Le chef d'antenne de Saint-Denis de La Réunion de la Mission Nationale de  
Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent  
arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 28 février 2018

La ministre des solidarités et de la santé,  
Pour la ministre et par délégation,

Le chef d'antenne de Saint-Denis de la Réunion  
de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale,

Manuel BERTHOU